

Contes et légendes de notre Pays de Joux – 17 – Où le pyjama aurait été plus seyant que la chemise, par Juste Pithon¹

(Fantaisie sur une histoire connue)

« Palé d'azur et d'argent au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or à la bande de gueules à trois coquilles de Saint-Jacques brochant le tout », telles sont encore visibles à l'angle de l'antique tour, sculptées en relief sur une pierre, les armoiries artistement enlacées des sires La Sarraz et de Grandson, les fondateurs et avoués de l'abbaye de Sainte-Marie Magdelaine du lac de Joux². On peut admirer la tour massive, seul témoin encore debout des quatre siècles d'existence de l'abbaye des Prémontrés, ou « moines blancs », comme on les appelait³.

La règle de Saint Norbert de Prémontré était rigide, ce qui n'empêchait pas les moines d'être en procès à maintes reprises, notamment sous l'abbé de Tornafol, celui qui se termina par une sentence fort drôle...⁴

... Donc, Jean de Tornafol, ci-devant abbé de Goumoens, le 27^e abbé de Joux, fut solennellement installé, en plein chapitre, le 7 juin 1484, dans la chaire abbatiale, en présence de Nicod IIe, sire de La Sarraz, dont il reçut l'investiture temporelle des biens du couvent.

C'était le temps où la plupart des monastères du pays étaient tombés peu à peu en prébende. La dite abbaye échappa à ce sort, car le nouvel abbé avait, avant son élection canonique, pris l'engagement de faire profession monacale selon les règles des Prémontrés et d'en prendre le froc.

Le dit Tornafol, docte abbé, très versé dans le droit canon, s'attacha particulièrement à réparer les pertes que l'abbaye venait d'éprouver par suite des calamités qui avaient désolé le pays : la peste, la guerre, l'incendie, ainsi qu'à cause du mauvais vouloir de ses sujets à s'acquitter de leurs redevances : taille, censes, mainmorte, corvées. Il n'entendait pas se laisser piller comme son prédécesseur Jean Pollens que sa faiblesse avait réduit à abdiquer sa charge.

A sa volonté de contraindre tous les abergataires de La Vallée, les gens du Lieu-Poncet se prévalurent du laps de temps écoulé sans que les abbés eussent usé de leurs droits, et déclarèrent qu'ils étaient d'ailleurs « sujets immédiats de l'illustrissime duc de Savoie, et conséquemment libres et francs de toute servitude envers l'abbé et son couvent... »

¹ Ecrit au début des années soixante. A pu paraître dans la FAVJ. Référence à retrouver.

² Rappelons que les sires de la Sarraz n'étaient pas les seuls dans cette fondation, sires qui furent surtout des opportunistes qui s'arrogèrent peu à peu des droits qu'ils n'avaient d'aucune manière au départ, falsifiant les titres dans cette intention. Voir l'ouvrage : Claire Martinet,

³ La Tour ne fut jamais vraiment une partie du monastère. Elle fut construite par les sires de la Sarraz qui, en des temps de faiblesse de l'autorité ecclésiastique de l'Abbaye, profitèrent d'avancer un peu plus leurs pions en construisant cette tour, démonstration tangible de leur autorité sur l'établissement voire toute la région.

⁴ Aux yeux de l'auteur, moins en ce qui concerne les intéressés !

La sentence du procès qui suivit ce différend fut prononcée par le duc Charles de Savoie, le 10 mai 1488, en faveur de l'abbé. Quand le jugement fut connu, il se produisit une grande fermentation parmi les sujets du monastère, qui s'étaient toujours considérés de bonne foi comme indépendants de l'abbaye et sujets immédiats du prince de Savoie.

Il y avait en cette combe du Lieu-Poncet des gars malcommodes. Premièrement Perrinet Bron, charbonnier, grand vaurien, toujours noir comme un démon de l'enfer ; puis Stéphane chez Estaquaz, pêcheur, qui eut souvent maille à partir avec les moines blancs pour délits de braconnage ; Abel Viandaz, ce grand pandard qui volait les moutons de Vinet de Rochejean ; Christin Hostoz, Johann Fornare et Pierre Abissare, tous les six mauvais sires, bons à tout et propres à rien.

Ces mécréants, aidés de quelques autres, ourdirent un complot contre Jean de Tornafol. Assemblés en la grange de Perrinet, ils décidèrent un coup de main contre la personne de l'abbé.

* * *

Le douzième jour des calendes de mai – c'était l'année 1488 - après none, Jean Tornafol se rendait à Cuarnens en compagnie de son prieur Hugonnet, de Jean du Solier, sous-prieur, et du père cellérier Pierre de Balma. Tous quatre chevauchaient sans mot dire à travers les bois épais de Pétrafélix.

Tout soudainement surgissent sur le chemin une troupe de gens tout noirs, le chapeau sur les yeux. Les plus hardis saisissent les chevaux aux mors, les autres tirent dagues et épieux de sous leur casaque en poussant hurlements sinistres, multipliés par l'écho.

De saisissement l'abbé lâche son chapelet incontinent, et Pierre de Balma sursaute si fort que son chapeau tombe en arrière sur son sayon blanc.

- C'est le moine bourru ! C'est Belzébuth et ses légions ! marmote cloué de terreur, le sous-prieur en se signant.

- Holà ! tyran, braillait Perrinet à l'abbé, tu nous veux taillables à merci ! Patience ! Tu vas rendre gorge, l'abbé !...

- A bas ! A bas ! le tyran. A la potence, le moine ! hurlaient en chœur les autres conjurés.

Ce guet-apens de brigands noirs contre les Pères blancs avait quelque chose de sinistre dans cette sombre joux encore vierge où les sapins tombaient de vétusté dans les hautes fougères.

- Arrière, païens ! Arrière ! Mécréants ! répétait Tornafol, la voix tremblante de terreur. Vous portez votre main sacrilège sur l' élu du Saint-Père...

- A bas, tyran ! A bas ! répétait la horde, dont la colère devenait frénésie.

Violamment arrachés de leur selle, les quatre moines sont ligotés, bâillonnés, jetés en travers des arçons et emportés à bride abattue, dans la nuit, à travers la futaie.

A la « raiſſe de la Sagne », vers le premier quart de la nuit, on entendit paſſer à fond de train une cavalcade qu'on eut cru être de l'enfer.

* * *

Durant cette même nuitée, les chèvres et les moutons de Perrinet purent voir, dans la cuisine attenante, par les fentes entre les étais de leurs crèches, un spectacle tragi-comique.

Un grand brasier allumé devant le contre-feu éclairait le pauvre Tornafol effondré sur un escabeau, son surplis blanc tout souillé de suie. Derrière lui, cinq fantômes noirs aux visages menaçants ; à la lueur falote de la flamme, on reconnaissait Stéphane, Viandaz, Hostoz, les auteurs du rapt de la veille, à Pétrafélix. Les trois autres moines avaient disparu. Abissare retira du foyer une barre de fer rougie, et la tint tout près du pauvre abbé, glacé de frayeur.

Alors entra dans le cercle de lumière Perrinet ; il tenait un parchemin et une plume d'oie.

- Apposez ici votre paraphe, l'abbé ; ceci est un sous-seing entre nous où vous déclarez renoncer à vos prestations sur nous autres gens de la combe du Lieu Poncet.

- Non ! Jamais je ne signerai... !

Nenni ! ?... C'est nenni que vous dites, l'abbé... Alors Petrus, le fer rouge...

- Arrêtez, messires, arrêtez, je signe.

Un quart d'heure après, Jean de Tornafol se retrouvait, avec ses prieurs, son cellérier et les chevaux dans la combe, par une nuit noire et sans lune. Les montures, instinctivement, reprirent le chemin du monastère, où se trouvait leur crèche.

Le petit jour trouva les conjurés ronflant sur la table ou à terre, devant channes renversées et gobelets vides. Les abergataires du Lieu Poncet n'étaient pas très rassurés sur la valeur d'un tel scel arraché de telle façon. Les deux syndics, Etienne Lugryn et Jean Puiget, furent très effrayés des représailles qu'ils encouraient ; toute la cabale avait été montée à leur insu.

Ayant réintégré sa cellule, l'abbé en poussa le verrou et demeura invisible trois journées durant. L'affaire de Pétrafélix s'était ébruitée et les pères se demandaient quels projets de sanction leur abbé forgeait dans son cerveau. Enfin, à matines du quatrième jour depuis l'événement, Jean de Tornafol parut en chaire, pâle et fatigué d'insomnies. Il ne dit mot du guet-apens. Ni du sous-seing. Seulement il dépêcha, un matin, deux courriers, porteurs, chacun, d'un parchemin soigneusement roulé en son étui ; l'un à Monseigneur l'évêque de Lausanne, l'autre au sire Nicod de la Sarraz.

Ce fut un nouveau procès ; on en avait l'habitude à l'Abbaye de Sainte Marie Magdelaine !... Les pères blancs en avaient pris la coutume avec leurs frères bénédictins de Saint Claude.

Le prononcé, rédigé en latin par les notaires Aymonet Pollens et Guillaume Bérard, jurés de la cour de Lausanne, et sous le scel de Claude de Menthon, bailli de Vaud, fut promulgué en langue vulgaire, à l'Abbaye, le 22^e juillet 1488.

La dite sentence donnait raison à l'abbé, bien entendu, et les habitants de la Combe du Lieu Poncet se reconnurent taillables et mainmortables de l'abbaye du Lac, et confessèrent tenir de la dite tous les biens-fonds qu'ils possédaient à la Combe. Voilà pour l'essentiel.

Mais la sentence portait comme 9^e paragraphe – et c'est là le comique de l'histoire – que vu le sacrilège commis sur la personne de l'abbé, réputée inviolable, les coupables conjurés du guet-apens de Pétrafélix devaient faire amende honorable le 22^e juillet 1488, le jour de la fête de la patronne du lac. L'abbé Tornafol, profondément mortifié de l'attentat, voulut d'un coup retrouver son prestige ébranlé aux yeux de ses sujets, en faisant infliger aux coupables une punition exemplaire.

Furent conviés à cette journée d'anniversaire et d'expiation tous les notables des environs. Les hérauts avaient invité au son de la trompette toute la population de La Vallée. Sur une haute estrade édifiée exprès pour la circonstance, on voyait, au jour dit, le sire de La Sarraz Nicod, avoué du couvent et toute sa suite en costume d'apparat, Claude de Menthon, bailli de Vaud, le sire de Cossonay avec sa cour, ceux d'Aubonne et de Vufflens, le seigneur de Mont-le-Grand, tous notables aux brillants habits, belles dames coiffées du hennin pointu comme un entonnoir.

Le soleil faisait chatoyer les couleurs brillantes des soies et des brocards brochés d'or et d'argent, étinceler les épées aux gardes ornées de pierreries et de ciselures, briller les cottes d'armes passées par-dessus les armures.

Dans le reste de la cour, sur les fenêtres, sur les escaliers, dans les moindres recoins, puis en dehors du mur d'enceinte, sur les arbres du verger, sur la fontaine de la place, aux fenêtres, sur les toits, partout grouillait une foule bruyant, agitée, impatiente : manants en casaque de laine brune, charbonniers coiffés du large chapeau noir, ailes déployées contre l'ardeur du soleil, pêcheurs à pieds nus, jargonnant en leur patois mi-vaudois, mi-francomtois.

Un étroit passage, qui conduisait à l'estrade, avait été ménagé au milieu de cette foule, maintenue par les archers de La Sarraz.

Jean de Tornafol, suivi de son chapitre, apparut sur l'estrade et prit place. Le bruit de houle qui s'élevait de tout ce peuple assemblé s'était subitement calmé ; tous les yeux étaient braqués avec une curiosité mêlée de crainte sur la face de marbre de l'impénétrable abbé.

Une sonnerie de trompette éclata soudain au sommet de la tour. Dans un souffle de curiosité impatiente, les cous se tendirent, les yeux s'écarquillèrent.

Puis, au loin, des huées éclatèrent, mêlées à des rires aigres de femmes. Cris et gloussements, ricanements, invectives et apostrophes couraient maintenant tout le long des files de curieux, paillards ou malveillants, comme à la poursuite

de quelqu'un. Dans la cour du couvent, sur les estrades, tous les yeux étaient fixés vers le porche. Les huées se rapprochaient...

Soudainement, on vit apparaître sous le portail un humble pénitent en chemise, tête nue, un cierge à la main, suivi d'un, de deux, de trois, de cinq infortunés compagnons, dans le même accoutrement ! Le premier instant de surprise passé, un rire brusque partit, fusa, se communiqua aux voisins, à la foule entière, devint homérique, gronda aux échos des murailles, diminua, reprit de plus belle et remonta jusqu'à la flèche de la tour ! ... Le gros cellérier, la face violette, secouait sa panse en se frappant les cuisses de ses deux mains et risquait chaque fois de tomber à la renverse. Le Sire Nicod se tenait les côtes et riait par hoquets convulsifs. Le bailli gonflait ses joues, sa grosse langue violacée se promenait sur ses lèvres. Une noble dame était secouée d'accès d'un rire hystérique qu'elle essayait en vain d'étouffer sur sa manche. Le bedeau, lui aussi, se gaussait des pénitents et tellement que pis ne pouvait...

Seul l'abbé Tornafol restait impassible, pas un muscle de son visage impénétrable n'avait bougé ; il épiait la foule ; seul le feu plus vif de ses yeux d'acier laissait supposer sa satisfaction de son prestige reconquis.

De tout proche maintenant, on reconnaissant parmi la file grotesque, lamentable des pénitents : Perrinet Bron, Stephane Estaquaz, Viandaz, Hostoz, Jehan Abissare, tous les auteurs du coup de main de Pétrafélix ; ils n'avaient point l'air gaillards ni conquérants ! Ils baissaient la tête piteusement et de vergogne d'être exposés ainsi en public. Le grand Estaquaz, laissait voir aux regards gouailleurs ses longues jambes maigres et poilues, Hostoz ses mollets épais en douves de tonneau, Abissare, ses pieds sales et déformés de durillons, Jehan, son gros ventre au nombril saillant sous sa chemise. Perrinet avait à la sienne un long accroc juste à la place de son derrière.

Ho ! Ho ! Ho !... Païens ! Hi ! Hi ! Hi... le pansu, le poilu, hurlaient à tue-tête des jeunes écervelés juchés sur le mur d'enceinte. Estaquaz, le poilu, cache ton nombril ! Va te laver les pieds ! Hé, Perrinet !... si ta Martine t'a vu, tu n'as plus grand-chose à lui cacher !...

C'est bien là que, s'il avait été inventé, le pyjama aurait été plus seyant que la chemise.

Le plus cocasse c'est que depuis ce jour, et en mémoire du sacrilège commis, les deux syndics de la commune du Lieu-Poncet assisteraient chaque année, le jour de la fête de la patronne de l'Abbaye du lac, à la grand-messe, et lui offriraient un cierge de cire d'une livre pesant !

Juste Python⁵

⁵ Il ne s'agit bien sûr que d'une fantaisie. Parce que les pénitents, représentant en quelque sorte le peuple opprimé par les abbés, ne prêtaient pas tellement à rire, et que surtout la foule savait qu'avec leur humiliation, c'était aussi sa propre défaite que l'on célébrait. Il eut donc été indécent de rire, voire même dégradant. La situation décrite par Juste Python est donc terriblement improbable.